

Quelques remarques sur la résolution soumise à l'Assemblée nationale.

Le collectif national Stop CETA-MERCOSUR regroupe des dizaines d'organisations françaises parmi lesquelles ActionAid France, Aitec, Alternatiba, Amis de la Terre, Attac France, CGT, Confédération paysanne, Foodwatch, France Nature Environnement, FSU, Greenpeace, Union syndicale Solidaires, etc. qui sont mobilisées depuis des années au sujet des différents accords de libéralisation du commerce et de l'investissement proposés par la Commission européenne (TAFTA, CETA, JEFTA, Corée du Sud, Vietnam, Mercosur, Mexique, Chili, Indonésie, Inde, Nouvelle-Zélande, Australie, Thaïlande etc).

La proposition de [résolution N°173](#) relative à l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur présentée par les députés Pascal LECAMP, Frédéric DESCROZAILLE, François RUFFIN, Julien DIVE, Dominique POTIER, Luc LAMIRAULT, Marie POCHON, Sébastien JUMEL, Paul MOLAC, qui est non-contraignante pour l'exécutif, comporte plusieurs éléments que nous jugeons insuffisants.

Nous prenons d'abord bonne note que cette proposition de résolution porte comme exigence le rejet du "splitting", cette pratique que la Commission européenne veut généraliser à tous les nouveaux accords de libéralisation du commerce et de l'investissement afin de faciliter la ratification du volet commercial des accords et ainsi éviter qu'ils soient soumis à l'unanimité des États membres au Conseil – et donc à un éventuel veto – puis à la ratification par l'ensemble des Etats-membres. **Les accords de commerce et d'investissement avec le Mexique et le Chili pourraient être soumis à cette pratique inacceptable, court-circuitant la représentation nationale : dommage que la résolution ne les évoque pas.**

Par ailleurs, cette résolution est insuffisante sur plusieurs points :

Elle ne fait pas mention de « l'instrument joint » que la Commission européenne a proposé, sans aucune transparence, aux Etats-membres de l'UE et aux pays du Mercosur afin de ressusciter cet accord. Fuité et analysé par nos soins, ce document ne modifie pas l'économie générale de l'accord et ne comporte aucun mécanisme en mesure de résorber les effets néfastes de l'accord (LIEN). Il aurait été souhaitable que les parlementaires rejettent expressément « le tour de magie » que la Commission essaie de réaliser avec ce document. **Il serait d'ailleurs plus que bienvenu que les parlementaires appellent la Commission européenne à rendre public l'ensemble des documents en cours de négociation : alors que la Commission renoue avec les pires pratiques utilisées pendant les négociations du TAFTA, il est regrettable que la résolution n'appelle pas l'exécutif à obtenir une totale transparence en la matière en publiant tous les documents en cours de négociation, et à défaut de publier vous-même ces documents.**

Cette résolution laisse également entendre que l'accord UE-Mercosur ne soulèverait des objections que sur les seuls plans agricole, climatique et de la déforestation. Ce n'est pas le cas. En libéralisant les marchés publics et en libéralisant de nombreux secteurs industriels, ses impacts économiques et sociaux seront violents pour les secteurs (automobile, aéronautique, services publics etc) et populations des pays du Mercosur. **De nombreuses études ont montré qu'un tel accord aggraverait la dépendance des revenus des pays du Mercosur et la dépendance de l'approvisionnement des pays de l'UE aux marchés mondiaux des matières premières pourtant connus pour leur instabilité.**

Ensuite, la résolution laisse penser que les accords de libéralisation du commerce, et l'accord UE-Mercosur en particulier, seraient acceptables s'ils étaient pourvus de clauses miroirs, ici reformulées en « principe de réciprocité des normes de production dans les échanges commerciaux ». Fondées sur un diagnostic erroné – les réglementations sociales et écologiques en Europe seraient pleinement satisfaisantes tandis que celles des pays tiers ne le seraient pas – ces « mesures miroirs », vidées de leur contenu, sont brandies pour relégitimer l'approfondissement de la mondialisation : **transformer les règles qui organisent le commerce mondial est un objectif légitime, que nous**

partageons, mais qui ne saurait être atteint ainsi.

Négocié sur la base d'un mandat délivré en 1999, l'accord UE-Mercosur est obsolète tant dans ses principes que dans son contenu. Il ne saurait être modernisé par une pincée de bons sentiments et de principes sans force exécutoire. **Mentionner le « respect de l'accord de Paris » alors qu'aucun pays de la planète – et non les seuls pays du Mercosur comme l'exprime la résolution – n'est à la hauteur des objectifs fixés ne changera rien à l'affaire** : l'accord UE-Mercosur accepte les politiques climatiques à condition qu'elles ne contreviennent pas aux règles qui doivent augmenter le commerce international de biens et services dont les modes de production sont par ailleurs souvent nocifs et insoutenables. **Il faudrait au contraire que les règles du commerce et de l'investissement soient revues et limitées au nom de l'impératif climatique et écologique.**

Rappel de nos exigences envers l'exécutif français :

- exiger de la Commission européenne qu'elle agisse dans la plus grande **transparence** en publiant tous les documents en cours de négociation, et à défaut que l'exécutif français publie lui-même ces documents ;
- soutenir notre demande de **stopper la finalisation des accords** de libéralisation du commerce entre l'UE et le Mercosur, et de libéralisation du commerce et de l'investissement entre le Mexique et le Chili avant le sommet UE-CELAC (Communauté d'États latino-américains et caraïbes) qui aura lieu les 17 et 18 juillet à Bruxelles ;
- **s'engager à réorienter la politique commerciale européenne** sur de nouveaux principes : Solidarité, Égalité, Coopération, Durabilité, Démocratie afin de « garantir une bonne vie pour tous » ;
- **rejeter les velléités de la Commission européenne visant à découper ces accords en 2** pour empêcher les parlements nationaux d'avoir à se prononcer sur la partie commerciale de chacun des accords, alors mêmes que ces accords dépassent largement le cadre du commerce et auront des effets délétères sur l'ensemble de nos sociétés ;

Pour aller plus loin :

- Accord-UE-Mercosur – **Révélation d'un document secret** ainsi que la première analyse de l'Aitec : **Un tour de magie qui ne change rien à l'économie générale de l'accord UE-Mercosur**
- Analyse juridique sur le splitting : **la Commission européenne va-t-elle changer les règles du jeu pour ratifier l'accord UE-Mercosur quoi qu'il en coûte ?**
- **Pour une alternative à l'accord de libéralisation du commerce UE-Mercosur** : plus de 170 organisations des deux côtés de la l'Atlantique appellent à abandonner cet accord obsolète et à fonder nos relations politiques, commerciales et géopolitiques sur de nouveaux principes
- notre invitation envers les parlementaires et les collectivités territoriales à voter **une résolution ou un vœu « contre l'accord UE- Mercosur et pour la relocalisation écologique et solidaire »**

Le Collectif national Stop CETA-MERCOSUR – collectifstoptafta.org

12 juin 2023.

Contact : contact@collectifstoptafta.org

Maxime Combes – 06 24 51 29 44

Pour vous informer & vous impliquer, vous pouvez

➔ vous inscrire par mail <https://collectifstoptafta.org>

➔ Réseaux sociaux : <https://twitter.com/stoptafta> & Facebook <https://facebook.com/collectifstoptafta> & Youtube <https://www.youtube.com/@CollectifStopCetaMercosur>

➔ vous inscrire sur ce canal Telegram <https://t.me/+aD5EtbLH0Bo4ZjQ0> - peu de messages